

EXPERTsuisse est favorable à la modification de l'ordonnance sur l'impôt anticipé (financement des groupes de sociétés)

EXPERTsuisse accueille favorablement la modification de l'ordonnance sur l'impôt anticipé (OIA) relative au financement des groupes de sociétés tout en suggérant une plus grande flexibilité pour les groupes.

Lisez la prise de position et les modifications proposées (en allemand uniquement).

Lien(s) et téléchargement(s)

• Stellungnahme zur Änderung der Verordnung über die Verrechnungssteuer/Konzernfinanzierung